

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 217-225-1915 concernant les Administrateurs coloniaux.

n° 217-225-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 juillet 1915

Numéro JO
n° 225 du 31/07/1915

Date du numéro
31 juillet 1915

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu la dépêche Ministérielle en date du 18 Juin 1915, N° 2 portant notification du décret du 30 Mars 1915 complétant l'article 2 du décret organique des Administrateurs Coloniaux du 15 Novembre 1912 et prescrivant la promulgation de cet acte dans la Colonie

Vu le texte du décret susvisé du 30 Mars 1915, publié au numéro du Journal Officiel de la République Française du 7 Avril 1915.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 30 Mars 1915 complétant le décret du 15 Novembre 1912 relatif au personnel des Administrateurs coloniaux, Art. 2.- Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

P. SIMONI.